

SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville
 N° Siret : 25760485000012
 90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville
 ☐ 02 35 20 42 52 ☐ SIVOSdelunion@graimbouville.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
 DU 04 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, Le 04 décembre à 20h30, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption des Procès-Verbal du 25 septembre 2024
- Communications
- Délibérations
 - 2024-14 : Modification des statuts
 - 2024-15 : Participation pour le risque prévoyance
 - 2024-16 : Gratuité des repas de Noël adultes
 - 2024-17 : Renouvellement du contrat d'accompagnement à la protection des données
Prolongation ADDICO pour un montant de 97€ HT
- Questions diverses

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs	LEMAIRE Laurent		x
DELORY Dorothée	x		MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric	x		THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain	x	
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAI Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		Membres suppléants	P	Abs
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony		x
BLONDEL Grégory		x	BUREL Ghislaine	x	

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Madame Hauchecorne Céline a été nommée secrétaire de séance.

➤ **APPROBATION PV :**

PV du 25 septembre 2024	Brigitte Estrier : vous avez reçu le PV par mail, avez-vous des remarques ou des observations ? Non Le Procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2024 est donc adopté.
--------------------------------	--

➤ **COMMUNICATIONS**

<p>Café rencontre du 28 sept 2024</p>	<p>Brigitte Estrier : lors de notre réunion précédente je vous avais annoncé cette rencontre à laquelle nous avons convié les nouvelles familles de cette rentrée. Au regard du grand nombre de familles ayant répondu présent (toute sauf une) nous pouvons dire que cela répond à un vrai besoin d'information des parents.</p> <p>Mme MARIE, Mme GRUCHY et moi-même étions présentes et après une petite présentation du SIVOS, des locaux et de l'organisation du temps méridien nous avons répondu aux questions des parents autour d'un café, d'une boisson fraîche et de quelques biscuits dans une ambiance plutôt décontractée. Les enfants ont pu partager quelques jeux, ils étaient très à l'aise.</p> <p>Expérience très positive que nous renouvellerons l'an prochain mais avant la rentrée scolaire en coordination avec la visite de l'école avec l'objectif de faciliter le premier repas à la cantine des plus petits.</p> <p>Cindy Marie : une maman a demandé s'il y avait la possibilité de venir chercher le repas en cas d'absence pour maladie alors que le repas a été commandé et sera facturé. Que pouvons-nous lui répondre ?</p> <p>Eric Thieulent : pour moi ça a toujours été non et ça doit le rester</p> <p>Brigitte Estrier : l'idée va dans le courant de la lutte contre le gaspillage alimentaire mais nous n'avons pas les moyens de faire entrer cela dans nos organisations déjà très tendues. Donc la réponse est que ce n'est pas possible de le faire.</p>																																																																					
<p>Conseil d'école du 17 octobre 2024</p>	<p>Brigitte Estrier : Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le bilan des coopératives qui est positif pour les 2 écoles • La mise à jour du règlement intérieur • La présentation du programme PHARE proposé par l'Éducation Nationale dans lequel les écoles s'engagent à mener au moins une action contre le harcèlement scolaire. • Les activités passées et à venir : dates à retenir 13 décembre 18h : spectacle de Noël de Graimbouville, et 20 décembre Marché de Noël et chorale 18h à Saint Gilles • Question diverses <p>Les prochains conseils auront lieu le 25/03/2025 et le 17/06/2025 à Saint Gilles</p> <p>Il y avait également un point sur les effectifs présents sur lequel je fais un focus :</p> <p>Effectifs de Graimbouville</p> <table border="1" data-bbox="518 1131 1412 1366"> <thead> <tr> <th>Niveaux</th> <th>GRAIMBOUVILLE</th> <th>ST GILLES</th> <th>Hors Commune</th> <th>Total niveau</th> <th>Total classe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PS</td> <td>7</td> <td>5</td> <td>2</td> <td>14</td> <td rowspan="2">PS/MS/GS= 28</td> </tr> <tr> <td>MS</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>1</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>GS</td> <td>4</td> <td>13</td> <td>2</td> <td>19</td> <td rowspan="3">GS/CP = 26</td> </tr> <tr> <td>CP</td> <td>4</td> <td>6</td> <td>1</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Total/ village</td> <td>19</td> <td>29</td> <td>6</td> <td>54</td> </tr> </tbody> </table> <p>Effectifs St GILLES</p> <table border="1" data-bbox="502 1444 1420 1668"> <thead> <tr> <th>Niveaux</th> <th>GRAIMBOUVILLE</th> <th>ST GILLES</th> <th>Hors Commune</th> <th>Total niveau</th> <th>Total classe</th> <th>Total école</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CE1</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>1</td> <td>12</td> <td rowspan="4">CE1/CE2 = 25 CM1/CM2 = 20 CM2 = 20</td> <td rowspan="4">65</td> </tr> <tr> <td>CE2</td> <td>3</td> <td>9</td> <td>1</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>CM1</td> <td>7</td> <td>6</td> <td>1</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>CM2</td> <td>12</td> <td>11</td> <td>3</td> <td>26</td> </tr> <tr> <td>total</td> <td>27</td> <td>32</td> <td>6</td> <td>65</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Les prévisions 2025 faites par les directeurs sont : 12PS, 14MS, 10GS, 19 CP, 11 CE1, 12 CE2, 13 CM1 et 14 CM2 (55 G + 50 StG dans la configuration actuelle) et donc cela pose la question de la répartition pour l'an prochain. Les directeurs proposent de transférer tous les CP sur Saint Gilles se qui ferait 36 enfants en maternelle et 69 enfants en primaire.</p> <p>Ces prévisions ont fait l'objet de discussions avec Mr VAN RICKSTAL, le nouvel inspecteur de circonscription.</p>	Niveaux	GRAIMBOUVILLE	ST GILLES	Hors Commune	Total niveau	Total classe	PS	7	5	2	14	PS/MS/GS= 28	MS	4	5	1	10	GS	4	13	2	19	GS/CP = 26	CP	4	6	1	11	Total/ village	19	29	6	54	Niveaux	GRAIMBOUVILLE	ST GILLES	Hors Commune	Total niveau	Total classe	Total école	CE1	5	6	1	12	CE1/CE2 = 25 CM1/CM2 = 20 CM2 = 20	65	CE2	3	9	1	13	CM1	7	6	1	14	CM2	12	11	3	26	total	27	32	6	65		
Niveaux	GRAIMBOUVILLE	ST GILLES	Hors Commune	Total niveau	Total classe																																																																	
PS	7	5	2	14	PS/MS/GS= 28																																																																	
MS	4	5	1	10																																																																		
GS	4	13	2	19	GS/CP = 26																																																																	
CP	4	6	1	11																																																																		
Total/ village	19	29	6	54																																																																		
Niveaux	GRAIMBOUVILLE	ST GILLES	Hors Commune	Total niveau	Total classe	Total école																																																																
CE1	5	6	1	12	CE1/CE2 = 25 CM1/CM2 = 20 CM2 = 20	65																																																																
CE2	3	9	1	13																																																																		
CM1	7	6	1	14																																																																		
CM2	12	11	3	26																																																																		
total	27	32	6	65																																																																		

<p>Entretien avec MR VAN RICKSTAL, inspecteur académique : 9 novembre</p>	<p>Brigitte Estrier : comme prévu, à sa demande, le SIVOS représenté par Mme Marie vice présidente et moi même a rencontré M Van Rickstall le 9 novembre en présence des Maires de chaque commune.</p> <p>Il nous a indiqué être arrivé sur la circonscription par choix et vouloir y rester. Il a précisé que sa démarche, après être allé à la rencontre des enseignants, était de prendre contact avec les élus en responsabilité des écoles, sans avoir de message particulier à délivrer. Néanmoins les sujets tels que des effectifs, les regroupements, ou l'élargissement du RPI ont été abordés.</p> <p>Collectivement nous avons dit être ouverts aux réflexions et avons affirmé unanimement notre volonté de conserver nos structures au sein de nos villages.</p> <p>J'ai insisté sur notre organisation en SIVOS et notre volonté de vouloir être considéré comme tel par l'Éducation Nationale pour tous les sujets.</p> <p>Vous qui étiez-présents, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?</p> <p>Valérie Huon-Demare : non vous avez tout dit ; on a lourdement insisté, comme vous l'avez dit, sur notre volonté de garder nos écoles sur notre territoire.</p> <p>Brigitte Estrier : Mi novembre, concernant les prévisions de rentrée 2025, M Benoist Vasse et Mme Julie Dellier ont fait remonter à l'Académie une proposition de répartition avec le maintien de la moitié des CP sur Graimbouville. Nous en avons été informés en même temps que les parents d'élèves élus. En janvier il sera demandé une nouvelle remontée d'informations confirmant ou modifiant celle-ci.</p> <p>Afin d'avoir une proposition concertée et cohérente tant pour l'Éducation Nationale que pour l'organisation du SIVOS, j'ai proposé aux directeurs de les rencontrer. C'est prévu ce vendredi, Mme Marie sera avec nous. Nous aurons plus d'information lors de notre prochain comité syndical.</p>
<p>Neige du 21 et 22 novembre 2024</p>	<p>Brigitte Estrier : La neige a blanchi la campagne les 21 et 22 novembre 2024 occasionnant l'arrêt du ramassage scolaire pour les 2 jours. Les élèves de l'école Henri BOULLEN n'ont pu être acheminés à la cantine.</p> <p>Une cantine bis a été mise en place sur Graimbouville avec, pour le 21 les denrées du stock tampon conservé dans la salle polyvalente, et pour le 22 avec le stock tampon de Saint-Gilles que j'ai pu aller chercher car les conditions de circulation s'étaient améliorées .</p> <p>Avec la collaboration des agents sur place à Graimbouville (secrétaire et ATSEM), nous avons servi 15 enfants le 21, et 12 enfants le 22 novembre 2024.</p> <p>A Saint-Gilles, pour les 2 jours, le service s'est effectué avec 3 agents et je remercie Cindy Marie et Valérie Huon-Demare qui ont aidé le premier jour.</p> <p>Merci également aux personnels du SIVOS ; tous étaient présents et se sont adaptés pour que les élèves puissent être accueillis dans de bonnes conditions.</p> <p>Les enfants étaient ravis. Nous avons eu un mail de remerciement d'un parent.</p> <p>On peut déplorer le faible effectif en classe la journée du 22 alors que l'école était ouverte et que le service cantine fonctionnait, information qui avait été transmise aux parents...moins de la moitié des CM2 étaient présents et seulement 12 cantiniers sur Graimbouville...</p>
<p>Réunion du groupement de commandes cantine du 27 novembre 2024</p>	<p>Brigitte Estrier : il s'agissait de nos points habituels avec la société API. Globalement toutes les communes sont satisfaites avec une réserve sur les menus à thème pas toujours plébiscités par les enfants (tacos...).</p> <p>Il a été demandé à API de prendre en compte lors de l'élaboration des menus du temps cumulé (entrée, plat, dessert) de découpe des aliments par la cantinière pour le service des petits. Le message a été entendu mais API considère que ce critère supplémentaire est peu compatible avec les impératifs déjà pris en compte : néanmoins, une vigilance sera apportée.</p> <p>Matthieu Rose a de nouveau évoqué la question de son successeur et a évoqué une éventuelle candidature de quelqu'un de Sandouville sans nous en dire plus...</p>
<p>Actualité Cantine</p>	<p>Brigitte Estrier : Les 2 lutins de Noël de l'an dernier sont de retour depuis lundi mais pas seuls, ils ont maintenant 2 enfants. Notre cantinière est à la manœuvre pour cette activité. Les surveillantes cantine continuent de proposer des activités avant ou après le repas : en décembre, sont programmées des activités créatives afin de décorer le sapin de la cantine (sapin prêté par un agent que je remercie)</p> <p>Valérie Huon-Demare : c'est bien ce qu'elles font, il faut le reconnaître</p> <p>Brigitte Estrier : autre point, le repas de Noël : à la demande des agents, et avec l'accord de la commune de Saint Gilles que je remercie, le repas de Noël sera reconduit dans la salle polyvalente le jeudi 19 décembre 2024.</p> <p>Voyons ensemble les personnes à inviter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 agents SIVOS - 14 membres du SIVOS - 5 enseignants,

	<ul style="list-style-type: none"> - 1 chauffeur de car - Agent salle de Saint Gilles qui a aidé au rangement de la salle l'an dernier. <p>Avons- nous fait le tour ? Soit un maximum de 27 personnes : nous reviendrons sur le sujet de la gratuité de ces repas dans les délibérations. Vous êtes également tous invités à être présents le jeudi 19 décembre 2024 mais je compte sur votre aide à l'organisation du repas ; Il faudrait que nous soyons une dizaine d'adultes. Qui peut être là ? Valérie Huon-Demare, Marie-Laure Zeggaï, Céline Hauchecorne, Cindy Marie, Tony Lalisse. A confirmer : Ghislaine Burel, Bruno Bouteiller, Dorothée Delory, Grégory Blondel (Valérie Huon-Demare lui envoie un SMS). Le rendez-vous sera à 11h45 à la salle polyvalente. Céline Hauchecorne : pourrions-nous prendre le car avec les petits ? Brigitte Estrier : pour des raisons de sécurité, il n'est malheureusement pas possible d'ajouter des personnes non répertoriées au niveau du service transport scolaire de LHSM. Concernant le car, je vais demander que, pour ce jour, il s'arrête exceptionnellement à la salle polyvalente pour déposer les petits avant de reprendre les grands à l'école. Merci à chacun de votre implication. Continuons sur Noël et le colis des agents : je propose que le SIVOS offre un panier cadeau d'une valeur de 40€ composé de gourmandises fraîches (fruits...) et autres douceurs (biscuits, chocolats...) préparé par l'épicerie d'Angerville l'Orcher. Cela vous convient-il ? Collectivement : Oui. Brigitte Estrier : Je m'en occupe.</p>
Les Bambins	<p>Brigitte Estrier : vous vous souvenez que pour 2024, l'Association « les bambins » avait sollicité une subvention et que nous avons délibéré favorablement pour un maximum de 3000€ versés en 2 temps en fonction des besoins de trésorerie de l'association. Un premier versement de 1500€ a été effectué sur le premier trimestre. Sans autre sollicitation de l'association, il n'y a pas eu d'autre versement. Les mesures prises par l'association ont porté leurs fruits et la fréquentation est plus importante qu'après le COVID. C'est une bonne nouvelle. Autre point, la convention entre l'Association et le SIVOS qui est nécessaire car le SIVOS porte la compétence « garderie » et missionne l'association « les bambins » pour sa réalisation. Une convention existe bien mais date de juillet 2008 et nécessite des modifications afin d'apporter des précisions sur l'organisation, la participation financière, son renouvellement, sa révision et sa résiliation. Cette modification de convention fera l'objet d'un entretien avec la Présidente des Bambins et sera contrôlée par la préfecture avant d'être délibérée au comité syndical du SIVOS. J'attends le retour de mon mail sollicitant une rencontre. L'assemblée générale de l'association est à ce jour programmée le vendredi 20 décembre 2024, 19h à la salle « la capucine » de Graimbouville mais j'ai alerté sa Présidente car c'est le même jour que le marché de Noël de l'école. Il n'y a pas d'autre date possible. Avez-vous d'autres éléments sur « les bambins », des remarques... ? Non donc je continue</p>
Point budget	<p>Brigitte Estrier : lors du précédent conseil, je vous avais montré des graphiques et je vous alertais sur le haut niveau de réalisation du budget. Aujourd'hui, je vous informe que nous n'aurons pas suffisamment de trésorerie sur notre compte dans le chapitre 11 pour payer nos charges de décembre en particulier la facture API. Heureusement, comme nous sommes en CFU (nous avons bien fait d'anticiper sa mise en place...), dans le cadre de la fongibilité des crédits l'ordonnateur que nous sommes, est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section. Comme nous n'avons pas versé la totalité de la subvention mise au budget pour « Les bambins » et que nous ne la verserons pas, j'ai demandé à la trésorerie de procéder au virement des 1500 euros restants du chapitre 65 au chapitre 11 afin de pouvoir mandater les factures de la fin d'année. J'ai cherché à identifier pourquoi nous étions dans cette situation, à savoir avoir dépensé plus au chapitre 11 que ce que nous avions prévu. Notre budget prévisionnel est d'environ 170 000€. Nous avions prévu au Chapitre 11 = 55186€ de dépenses avec le raisonnement suivant : prévision 2023 (la réalisation était de</p>

	<p>92%) à laquelle nous avons appliqué un taux de progression de +0.3% entre 2023 et 2024 ce qui permettait une progression des dépenses d'un peu plus de 8%. Or la progression des dépenses entre 2023 et 2024 est de l'ordre de 11% (environ 5650€)...</p> <p>Si on regarde plus précisément : ce chapitre est composé du compte 6042 c'est-à-dire l'achat de repas pour 54% (environ 30 000€). Ces dépenses ont progressé de 13% ce qui représente 70% de l'augmentation des dépenses de ce chapitre en lien avec une augmentation de fréquentation de la cantine que nous avons un peu sous-estimée. La bonne nouvelle, c'est qu'il y a des recettes correspondant à cette dépense, elles mêmes en progression : la facturation du repas aux parents.</p> <p>Autre compte ayant flambé mais ne représentant que 7% du chapitre : les fournitures d'entretien : progression de 18% ce qui représente 12% de l'augmentation du chapitre 11. Ce n'est pas que nous avons consommé plus de produits, il ne s'agit pas d'un effet volume mais d'un effet prix surtout constitué de l'augmentation du prix du papier d'où notre décision de supprimer les essuie-mains à usage unique (environ 2000€ / an) ce qui devrait freiner ce dérapage. Les essuie-mains tissu seront achetés début 2025.</p> <p>En fait, le haut niveau de réalisation du budget n'est pas une surprise, il est le résultat de la stratégie que nous avons prise à savoir prévoir un budget serré quitte à avoir un résultat d'exercice négatif compte tenu des réserves existantes. Ne pas thésauriser sur le SIVOS revient à limiter les participations des communes. Mais nous sommes arrivés à la limite de cette stratégie. En 2024 nous n'avons rien versé à l'investissement et l'histoire nous dit que nous avons eu raison car il n'y a pas eu de pannes qui auraient nécessité l'achat de nouveau matériel... mais nous n'allons pas pouvoir maintenir ce raisonnement.</p> <p>Des questions, des remarques ? Non</p>
<p>Acquisition de produits de cybersécurité</p>	<p>Brigitte Estrier : une information qui peut servir également aux communes si besoin en est :</p> <p>Le CDG 76 propose un dispositif de subvention de différents produits de cybersécurité comme, l'achat d'un domaine sécurisé, hébergement de boîte mail sécurisé, acquisition d'anti SPAM ou de gestionnaire de mots de passe, de sauvegarde...selon des critères d'attributions et des conditions qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre maximum de poste de travail selon taille de la commune (2 postes pour nos communes) - la signature d'une convention de subvention - le diagnostic du système informatique réalisé par la Gendarmerie Nationale ou la Police Nationale ou à défaut par les services du centre de gestion ou un prestataire spécialisé - la fourniture d'un devis pour les prestations à réaliser - la réalisation des prestations au plus tard 3 mois après la notification de la subvention <p>Le niveau de subvention dépend du produit choisi et ne peut représenter plus de 70% de la dépense.</p> <p>A ce jour, le SIVOS profite d'une adresse sécurisée sur le domaine de la commune de Grambouville mais dans un futur proche, chaque agent du SIVOS devra être joignable sur une adresse nominative et professionnelle. par exemple, pour l'achat d'un domaine, le montant de la subvention est de 90€ maximum pour 3 ans.</p> <p>Je propose d'avoir notre propre domaine et d'avoir une réflexion sur la nécessité de mise en œuvre d'autres produits en fonction de ce que l'on a déjà.</p> <p>Sylvain Vasse : pour les adresses, ce n'est pas ce qui va nous coûter le plus cher... Pour les autres éléments de sécurité il faut voir où cela nous emmène. Quoi qu'il en soit, la meilleure sauvegarde pour certaines informations reste d'avoir une impression papier, c'est la seule chose qui nous garantit des pannes informatiques...à remettre à jour évidemment et à conserver de façon sécurisée.</p> <p>Brigitte Estrier : nous allons regarder pour l'acquisition d'un domaine et d'adresses spécifiques.</p> <p>Il faut peut-être explorer les autres solutions de sauvegarde externe par rapport à notre solution actuelle (DPI).</p> <p>Sylvain Vasse : attention, il ne faut pas trainer car il y a des sociétés qui achètent les noms de domaines simples comme celui des communes avec .fr et si vous voulez ce nom là, elles vous le revendent beaucoup plus cher... pour nous le plus simple serait d'avoir sivos.fr</p> <p>Brigitte Estrier : nous ne sommes pas obligés de prendre ce nom là</p> <p>Frédéric Denis : non, mais il faut rechercher la simplicité...</p>

Brigitte Estrier : nous avons fini avec les communications et passons aux délibérations.

➤ **DELIBERATIONS**

Objet et vote	Commentaires
<p>2024.14 : Modification des statuts</p>	<p>Brigitte Estrier : je vous avais précédemment parlé de la nécessité de faire évoluer les statuts du SIVOS DE L'UNION qui datent de 2014, et donc de délibérer sur une nouvelle version. Cette proposition a été élaborée en partenariat avec le bureau de l'intercommunalité et du contrôle de la légalité de la Préfecture de la Seine-Maritime. Elle devra être délibérée dans les conseils municipaux de Graimbouville et de Saint Gilles de la Neuville après avoir été délibérée par le Comité Syndical puisque le SIVOS est lié aux communes. Je propose de vous lire la proposition en expliquant ce qui change et pourquoi, certains éléments sont des modifications afin d'avoir des libellés plus génériques et d'autres sont des ajouts :</p> <p style="text-align: center;">Syndicat intercommunal à vocation scolaire de l'Union</p> <p>Article 1^{er} : En application des articles L. 5212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est formé entre les communes de :</p> <p style="text-align: center;">Saint-Gilles-de-la-Neuville Graimbouville</p> <p>Un syndicat qui prend la dénomination de « Syndicat intercommunal à vocation scolaire de l'Union ».</p> <p>Article 2 : Le syndicat a pour objet l'organisation d'un regroupement pédagogique entre les deux communes et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le service des écoles (mobilier, fournitures, recrutement et gestion des personnels de service) ; • la restauration scolaire ; • la garderie ; • l'accompagnement des élèves de maternelle dans les transports scolaires relevant de la compétence d'organisation de la mobilité exercée par la communauté urbaine Le Havre Seine-Métropole : <p>Céline Hauchecore : uniquement pour les maternelles ? Valérie Huon-Demare : oui l'obligation n'est que pour les maternelles, les primaires se gèrent tous seuls avec le chauffeur. Brigitte Estrier : ce qui suit est une modification de ce que finance le SIVOS car la revisite des compétences a fait apparaître des dépenses qui sont aujourd'hui supportées par les communes et la Préfecture nous a indiqué qu'elles devraient être dans le budget du SIVOS en particulier en terme de locaux partagés pour la restauration scolaire, la garderie et le secrétariat. Tout ça ne remet pas en cause nos fonctionnements. Donc...</p> <p><i>En application des dispositions des articles L. 1321-1 et L.1321-2 du CGCT, le syndicat assure l'intégralité de la couverture des dépenses de fonctionnement (comprise la gestion des personnels dédiés) et d'investissement rattachées aux compétences transférées par ses communes membres énumérées ci-dessus.</i> NB : les communes conservent la compétence, acquisition immobilière, de construction, réparation et entretien des bâtiments scolaires.</p> <p>Article 3 : Le siège du syndicat est fixé à la mairie de Graimbouville, 90 Route d'Etainhus.</p>

Article 4 : *Le syndicat est institué pour une durée indéterminée.*

L'article 5 est le même, il a juste changé de place et a été remonté avec les articles qui traitent de la structure du SIVOS

Article 5 : *Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les communes à raison, pour chaque commune de :*

- 6 délégués titulaires
- 1 délégué suppléant

Le comité peut, le cas échéant, s'adjoindre des représentants du corps enseignants ou des parents d'élèves avec simple voix consultative.

Nous pouvons garder l'article 6 tel qu'il était à savoir « le bureau est composé d'un président et d'un vice-président » mais il nous est proposé une rédaction plus large qui permettrait un jour, si le besoin en était, d'avoir deux vice-présidents voir plus mais avec une limite. Du coup, cela serait possible de le faire sans avoir besoin de modifier à nouveau les statuts :

Article 6 : *Le bureau est composé d'un président et en application des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents – dont le nombre est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci -, et, éventuellement, des autres membres du bureau est fixé par le comité syndical lors de son installation suivant le renouvellement général des conseils municipaux.*

Gardons-nous la formulation précédente qui est valide ou inscrivons-nous quelque chose de plus large ?

Sylvain Vasse : je prendrai la plus large car qui peut le plus peut le moins. Cela obligera lors de l'installation du prochain conseil, après l'élection du président, de délibérer du nombre de vice-présidents. Là nous ne le faisons pas car le nombre était inscrit dans les statuts mais on pourrait, par exemple avoir un vice-président pour la cantine et un autre pour la garderie...

Valérie Huon-Demare : oui mais il faut le budget pour les indemnités.

Sylvain Vasse : les indemnités, ça vient après, dans une autre délibération et on n'est pas obligé d'en mettre au même niveau. Cela pourrait être divisé par 2 ou autre choix

Brigitte Estrier : effectivement mais pour le moment il n'est pas question de changer ça mais juste de permettre la possibilité d'une autre organisation si le conseil le décidait.

Donc, on laisse plus large, vous êtes d'accord ?

Collectivement : Oui

Article 7 : *Les fonctions de receveur syndical sont exercées par le responsable du centre des finances publiques attaché à l'établissement.*

Formulation plus générique

Article 8 : *La contribution des communes est déterminée de la façon suivante :*

- 50 % selon le nombre d'habitants de chaque commune (population légale)
- 50 % selon le nombre d'élèves domiciliés dans chacune des communes et fréquentant les classes du regroupement (situation au 1^{er} janvier).

Ce qui suit est un ajout et concerne la notion de « bâtiments partagés » que j'évoquais tout à l'heure :

Pour les bâtiments à usage partagé communes/SIVOS

La répartition des dépenses de fonctionnement/investissement des bâtiments à usage partagé entre les communes et le SIVOS est déterminé par clé de répartition spécifiques et fait l'objet d'une délibération annuelle du comité syndical prise à l'issue d'une concertation avec les communes membres.

La concertation avec les communes se fera par le biais de la commission finance du SIVOS constituée de 3 représentants de chaque commune dont le Maire.

Nous sommes en train de préparer ce travail. Une première réunion a eu lieu avec les Maires afin d'identifier les bâtiments partagés, les types dépenses concernées et arrêter la méthode de travail. Les secrétaires de Mairies respectives ont été

<p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>missionnées pour rechercher les données financières 2023 et 2024. Le 12 décembre, la commission finance prendra connaissance de ces éléments ; l'objectif est de fixer les clés de répartition.</p> <p>Les bâtiments partagés sont : la cantine, la salle la Capucine pour la garderie et le secrétariat. Nous allons en profiter pour identifier les dépenses supportées par les communes au titre de la compétence sur les bâtiments scolaires afin de connaître le coût global d'un élève.</p> <p>Est-ce que c'est clair ou avez-vous besoin d'explications complémentaires Collectivement : non ça va, c'est clair...</p> <p>Concernant l'article suivant sur les recettes, il existait aux précédents statuts mais ne comportait que les contributions des communes, les subventions et les legs ; il manquait « juste » les paiements des repas par les familles. Donc plutôt que de faire une liste et risquer d'omettre quelque chose, la préfecture nous propose une formulation plus générique :</p> <p>Article 9 : <i>Les recettes du budget du SIVOS sont celles prévues au CGCT, notamment dans son article L. 5212-19.</i></p> <p>Article 10 : <i>Les présents statuts se substituent aux précédents statuts du syndicat tels qu'ils ressortaient de l'arrêté préfectoral du 4 août 2014.</i></p> <p>Avez-vous des questions ? Non</p> <p>Je passe au vote : je vous propose d'adopter les nouveaux statuts tels que lus puisque nous y avons apporté aucune modification.</p> <p>Qui est contre ? personne, Qui s'abstient ? personne</p> <p>Les nouveaux statuts sont donc adoptés à l'unanimité. Je vous remercie.</p> <p>Les conseils municipaux vont devoir également délibérer sur ces statuts avant que nous puissions les envoyer à la préfecture pour validation.</p>
<p>2024.15 : Participation pour le risque « prévoyance »</p>	<p>Brigitte Estrier : lors du comité précédent nous avons délibéré pour un projet de participation employeur pour le risque « prévoyance » des agents lequel devait ensuite être soumis à l'avis du Comité Social Territorial.</p> <p>Nous avons reçu un avis favorable en date du 25 novembre 2024.</p> <p>Nous pouvons donc aujourd'hui prendre une délibération pour acter ce projet de participation.</p> <p>Je rappelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles ils souhaitent souscrire et sur l'indemnisation ou non du régime indemnitaire qu'il perçoit. • que le montant de participation de l'employeur est possible entre 7 et 35€ • que le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent par tranches. • que la participation versée par l'employeur ne pourra excéder le montant de la cotisation qui serait due par l'agent en l'absence de participation (article 25 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011). <p>et que nous avons décidé de contribuer à hauteur de 15€/mois pour tous les agents sans modulation.</p> <p>Je demande donc que nous nous prononcions sur la délibération suivante qui comprend plusieurs éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'accorder la participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ». • de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15€ par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la Convention de participation et de la convention d'adhésion à compter du 01 janvier 2025

<p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<ul style="list-style-type: none"> • d'autoriser Madame la Présidente à signer les documents contractuels en découlant. • d'inscrire au budget primitif du SIVOS DE L'UNION au chapitre 12, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents. <p>Avez-vous des questions ? Non, je passe au vote Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne La délibération est donc adoptée à l'unanimité pour tous les points qu'elle comporte.</p>
<p>2024.16 Gratuité des repas de Noël adulte</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>Brigitte Estrier : je reviens sur les repas adultes. Pour inviter à titre gratuit les personnes identifiées nécessaires à l'encadrement des enfants lors du repas de Noël du jeudi 19 décembre 2024 à la cantine dans la salle polyvalente de Saint Gilles de la Neuville il nous faut une délibération que voici :</p> <p><i>la gratuité des repas adulte pour le jeudi 19 décembre 2024 pour un maximum de 25 repas x 3.33 euros TTC (tarif prestataire API pour un repas Adulte) soit une dépense maximum de 83.25 euros TTC</i> <i>Il sera fait face à la dépense au compte 6042 du Budget du SIVOS DE L'UNION.</i></p> <p>Avez-vous des questions ou des remarques ? non Donc nous pouvons voter : Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne La délibération est donc adoptée à l'unanimité et je vous remercie.</p>
<p>2024-17 Prolongation ADICO</p>	<p>Brigitte Estrier : Pour assurer sa mission, Le SIVOS est dans l'obligation de recourir aux données personnelles des agents, des parents et des enfants et de les enregistrer soit sur papier soit sur des supports numériques.</p> <p>La loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.</p> <p>De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tous organismes publics a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.</p> <p>En tant que Présidente d' du SIVOS, ma responsabilité peut être engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.</p> <p>Le DPO a la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles. Il doit être formé spécifiquement. Sa mission est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • informer et conseiller le responsable des traitements, • contrôler le respect du cadre juridique • coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. <p>Le délégué contribue également à une meilleure application du RGPD et réduit ainsi les risques juridiques pesant sur la Présidente.</p> <p>Pour s'acquitter de sa tâche, le délégué à la protection des données doit disposer de la liberté d'action et des moyens qui lui permettront de recommander des solutions organisationnelles ou techniques adaptées. Il doit pouvoir exercer pleinement ses missions, en dehors de toute pression, et jouer son rôle auprès de la Présidente.</p> <p>Afin de respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) accompagne le SIVOS DE L'UNION depuis 4 ans et jusqu'au 10/02/2025.</p> <p>ADDICO est désigné comme délégué à la protection des données à la CNIL</p> <p>Je vous propose le renouvellement du contrat d'accompagnement avec ADDICO pour 4 ans sur la base d'un devis ADDICO, renouvellement de l'abonnement-délégué à la protection des données avec un tarif annuel TTC de 116.40 euros.</p> <p>Nous avons eu un tarif ajusté car nous avons souscrit de façon conjointe avec la mairie de Grambouville. Or celle-ci vient de décider de ne pas renouveler son contrat. Je vous propose de délibérer maintenant sur la base du devis envoyé afin d'éviter si possible une potentielle augmentation.</p> <p>Voici la délibération proposée :</p> <p><i>Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,</i></p>

<p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p><i>Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679, le Comité Syndical du SIVOS de l'Union décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de renouveler le contrat d'accompagnement avec ADICO pour 4 ans - d'autoriser la Présidente à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO, - d'inscrire au budget la dépense de 116.40 euros par an sur 4 ans <p>Avez-vous des questions ? Non Passons au vote : Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne La délibération est donc adoptée à l'unanimité et je vous remercie.</p> <p>Je rappelle que le DPO doit avoir un correspondant parmi les membres du SIVOS, je renouvelle donc mon appel. Qui voudrait jouer ce rôle ? Personne... Ce sera donc moi.</p>
---	--

QUESTIONS DIVERSES :

Valérie Huon- Demare : J'ai le retour de SMS de Tony Lalisse qui confirme sa présence au repas de Noël et également celui de Grégory Blondel qui fait remarquer que l'an dernier le repas était un vendredi et que cette année c'est un jeudi ; il demande pourquoi.

Brigitte Estrier : la société API nous donne le choix entre le jeudi et le vendredi. Cette année nous avons choisi le jeudi car le vendredi il y a de prévu une animation sur l'école de Graimbouville avec l'association « Graine en main » et sur l'école de Saint-Gilles, le marché de Noël et le spectacle ; il n'était pas possible de tout cumuler sur un même jour.

Valérie Huon- Demare : dans ce cas il ne sera pas présent.

Brigitte Estrier : une information qui ne concerne pas le SIVOS mais qui concerne les enfants du primaire. Saint Thomas Basket a proposé aux communes d'emmener les enfants de 9-10 ans pour rencontrer les joueurs et assister gratuitement à un match de basket. Les effectifs par communes étant insuffisants nous avons proposé d'en faire une animation intercommunale Graimbouville-Saint Gilles pour tous les enfants scolarisés à l'école l'envolée. Les communes supporteront les dépenses de car et de repas.

Cindy Marie : Dans le même ordre d'idée, une animation pilotée par la commune de Saint-Gilles a eu lieu à l'école l'envolée en collaboration avec un agriculteur sur la commune de Gommerville. Les enfants ont visité la ferme, ont eu une explication sur la culture de la betterave sucrière et ensuite ils ont planté 400 haies. Les enfants ont été très intéressés. L'école a reçu 3 arbres fruitiers en retour qui sont plantés autour du bassin.

Valérie Huon-Demare : mine de rien, nos enfants ont quand même une connaissance de la campagne, nous étions fiers d'eux.

Cindy Marie : ils ont su reconnaître la variété de pomme de terre ; la bintje !

Eric Thieulent : il y a longtemps que nous avons vu Laurent Lemaire qui était très investi dans le SIVOS, y a-t-il un problème ?

Brigitte Estrier : le problème si on peut l'appeler ainsi est l'horaire de réunion : il n'est pas disponible pour une réunion à 20h30.

Eric Thieulent : c'est le jour ou l'horaire ?

Brigitte Estrier : c'est l'horaire.

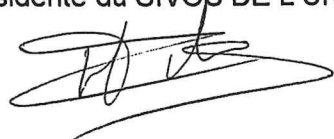
Prochaines dates

- 13 et 20 décembre pour les spectacles
- 19 décembre repas de Noël
- Comité = 5 février, 2 avril, 4 juin, 2 juillet

L'ordre du jour est épuisé, je lève la séance à 21h50.

➤ signatures

Brigitte ESTRIER
Présidente du SIVOS DE L'UNION



Céline HAUCHECORNE
Secrétaire de Séance

